

ABONNEMENT

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
es annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 FÉVRIER

Election législative du 26 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

Le Général de Division LACRETELLE

Grand Officier de la Légion-d'Honneur

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

Un groupe de députés organise une campagne ardente contre le privilège de la Banque de France, qui expire en 1897.

Pourquoi nos législateurs, si négligents d'ordinaire en ce qui concerne les réformes utiles, s'y prennent-ils autout à l'avance pour attaquer cette question ?

Disons-nous que c'est parce qu'il s'agit de bouleverser une institution sérieuse, qui a fait ses preuves, et qui a le mérite de fonctionner sans accrocs depuis de longues années...

Disons-nous qu'il s'agit encore d'autre chose, par exemple de donner satisfaction à certains appétits qui se dissimulent adroitement, derrière ce qu'ils prétendent être l'intérêt de l'Etat ?

L'Etat ! La Banque de France lui a rendu souvent de grands services, qu'elle ne lui a pas fait payer cher.

Par fractions, elle lui a prêté, pendant la guerre franco-allemande, la somme énorme de un milliard cinq cent trente millions, dont cent millions seulement avant la chute de l'Empire ; et, tout le reste, du 24 septembre 1870 au 3 juillet 1871. Et à quel taux ? A un pour cent seulement. (Convention du 4^{er} janvier 1872.)

On veut que l'Etat soit ingrat. Passons. Qu'est-ce que le privilège de la Banque ? C'est le cours forcé des billets bleus que tout le monde connaît.

Se passer de ces billets dont on a la si commode habitude paraît impossible. Il est donc évident que, si l'on retirait à la Banque

de France son privilège, ce ne serait que pour le donner à un autre établissement.

On ne songe pas, sans doute, à faire disparaître la Banque de France, qui est une propriété, puisqu'elle a des actionnaires. D'ailleurs on ne le pourrait pas.

Même sans son privilège, c'est un établissement qui mérite le respect des financiers. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur un de ses bilans hebdomadaires.

Prenons, si vous voulez, celui du 2 février :

L'encaisse métallique, qui représente la valeur des billets bleus en circulation, s'élève à deux milliards deux cent quatre-vingt millions ; le portefeuille, qui correspond au chiffre d'affaires avec le commerce de la France, est de quatre cent millions — ce qui fait deux milliards 800 millions par mois et donne un total approximatif de plus de trente-trois milliards d'affaires pour l'année.

Que le gouvernement ou les Chambres lui suscitent une concurrence, la Banque de France, dans une telle situation, peut la dédaigner.

Qu'on supprime son privilège, elle peut rembourser immédiatement les billets avec son encaisse métallique, et son crédit n'en souffrira pas.

Mais la confiance que le public a dans la Banque de France, cet établissement modèle qui n'a pas commis une faute et qui n'a pas bronché depuis bientôt un siècle qu'il existe, le public l'aura-t-il dans un nouvel établissement créé de toutes pièces par des hommes politiques dont les aptitudes financières se sont révélées surtout en dilapidant les deniers des contribuables, sans compter les scandaleux tripotages de ces dernières années !

En réalité, nous sommes convaincus que la suppression du privilège de la Banque de France causerait le plus grand trouble dans le pays, et qu'il s'ensuivrait une crise financière telle que nous n'en avons pas encore vu depuis la terrible époque des assignats.

Nous lisons dans le Figaro :

« Un rapport officiel vient d'établir le montant des sommes vraiment insensées qu'ont coûté depuis 1880 les lycées, collèges et écoles primaires. C'est exorbitant.

» Pour les lycées et collèges communaux, y compris les lycées de filles, les contribuables ont fourni tout près de cent millions et les communes ont contracté des emprunts pour un total de 41 millions.

» Pour les écoles primaires on a dépensé 178 millions (nous négligeons les fractions) de subventions aux communes, et elles en ont emprunté près de 190.

» La dépense est donc de plus de cinq cents millions depuis huit ans.

» Les républicains étalent ce total fantastique avec des airs de gloriole ; il est impossible, quand on réfléchit un moment, d'y voir autre chose que du gaspillage.

» Il faudra quelques années encore avant qu'on sache si les millions dépensés nous ont donné des générations plus intelligentes, plus laborieuses, plus moralisées. Il ne paraît pas jusqu'ici que la diffusion de l'instruction ait diminué le nombre des ivrognes, des filles-mères ou des enfants abandonnés ! Rien ne nous dit non plus qu'on voit monter le niveau de la production dans les arts industriels ou dans les métiers mécaniques : il semblerait, au contraire, que, dans cet ordre d'idée, il faille constater un temps d'arrêt en face des progrès de la concurrence étrangère.

» La raison en est simple, et vous la connaissez : on ne s'est préoccupé que de dépenses somptuaires ; on a construit ce qu'on appelle des groupes scolaires qui n'avaient rien d'indispensable ; on a englouti dans la laïcisation des millions qui auraient été mieux appliqués à la multiplica-

tion des écoles professionnelles ; enfin l'on a prodigué dans des intérêts électoraux des collèges communaux où l'on distribue une instruction antimoderne, anti-logique, propre uniquement à jeter des déclassés dans la circulation et dans la politique.

» On a l'habitude de se payer de mots en France, et les électeurs se figurent peut-être qu'on a fait œuvre de bonne démocratie en consacrant ces cinq cents millions au côté décoratif extérieur de l'instruction publique : au fond, on n'apprend pas mieux dans ces belles écoles neuves, et surtout une fois ressaisi par la vie des champs, de l'atelier, du chantier, du commerce, on oublie tout aussi vite qu'autrefois ce qu'on y a appris.

» Les cinq cents millions auront été gaspillés inutilement. — F. M. »

INFORMATIONS

Les trésoriers généraux l'ont échappé belle ; à leur tour les receveurs des finances sont sur la sellette. Leur tête est promise par M. Tirard, moyennant certaines conditions. Votons d'abord le budget, à l'air de dire le président du conseil ; après, le déluge !

Comme il est difficile d'arracher quelques économies à la majorité républicaine ! M. Fairé, député de Maine-et-Loire, avait obtenu de la Chambre le renvoi à la commission d'un amendement réduisant considérablement les frais de justice dans les colonies. La commission n'a consenti qu'à une économie de 24,000 fr. Elle a déclaré « ne pouvoir aller plus loin » !

La commission d'initiative a pris samedi en considération une proposition tendant à déclarer insaisissable le traitement des ouvriers et des employés ne dépassant pas 420 fr. par mois. Elle a pris en considéra-

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par M^{lle} Marie MARÉCHAL

CHAPITRE XXII

— Attendez donc un instant, Gottfried, dit un jour maître Eckhard, le chef de cuisine, au valet de pied, qui le pressait de venir à l'office faire une partie de cartes avec lui, ne faut-il pas que je porte le souper de cette chienne de Française ? Mais, soyez tranquille, je ne la gêne pas. Depuis trois jours, de la bouillie aux pruneaux ! Elle a beau faire semblant d'y toucher, je vois qu'elle ne raffole pas de l'ordinaire.

— C'est drôle, Eckhard, que vous soyez tous contre elle ici !

— Ça serait bien plus drôle si je la voyais de bon œil, Gottfried. Est-ce que mon fils, délicat comme il est, ne supporte pas depuis trois mois les fatigues d'une campagne, qui s'annonce sempiternelle, sans parler des balles et des obus qu'on récolte en manière d'agrément ?

— Je ne dis pas le contraire, mais ce n'est guère sa faute, à la pauvre fille.

— Tant que vous voudrez, reprit le rustre,

mais je ne serai content que lorsque je l'aurai étranglée de mes propres mains.

— Allons donc, Eckhard, vous avez été boire un coup de bière de trop au Grand-Frédéric ; même en riant, on ne doit pas dire des bêtises pareilles. Si M. le comte vous entendait, vous passeriez un mauvais quart d'heure. Il veut que tout le monde soit heureux chez lui.

— Possible, Gottfried, mais madame !...

Et, riant d'un rire brutal, le cuisinier dressa à la hâte, sur un plateau, le mince souper de la Française.

Giselle, qui passait dans le corridor, avait entendu la fin de cette conversation ; aussi ne put-elle s'empêcher de tressaillir lorsqu'Eckhard, après avoir frappé rudement à la porte, entra dans sa petite chambre, et vint déposer le plateau tout près d'elle, sur la table qui lui servait de bureau. Bien qu'elle ne prit pas au sérieux les menaces de cet homme, elle redoutait son voisinage, et le lendemain elle demanda à M^{me} de Gastein l'autorisation de faire mettre un verrou à sa porte.

— Êtes-vous folle, et que pouvez-vous redouter chez moi, mademoiselle ? lui fut-il répondu. Retirez votre clef si bon vous semble, je n'ai rien à y voir, mais je n'ai jamais autorisé un verrou dans cette partie de la maison.

Giselle savait, par une expérience journalière,

qu'il était inutile d'en appeler des arrêts de l'impérieuse femme ; elle se retira, sans faire d'observation. Sur sa route, un grand chien danois qu'elle caressait souvent, et qui appartenait à M. de Kastow, vint tout joyeux au-devant d'elle. Il remua la queue en signe d'allégresse, et lui faisait mille avances, pour attirer son attention.

— Oui, mon bon chien, oui, dit-elle en le caressant distraitement.

Il n'en fallait pas plus au danois, qui la suivit jusqu'à sa chambre, et se glissa derrière elle, avant qu'elle eût eu le temps de refermer la porte.

Il faisait nuit déjà quand le cuisinier apporta le souper. Il parut surpris de trouver le chien étendu aux pieds de la jeune fille, comme s'il voulait la réchauffer. Giselle laissa son ouvrage, partagea sa galette et son sucre avec son compagnon, et se disposa à le mettre dehors. Mais le chien gémit, lécha le bas de sa robe, la regarda avec de bons yeux suppliants, enfin, s'y prit de telle sorte, que Giselle lui abandonna pour la nuit son unique tapis, et le couvrit d'un vieux manteau, sous lequel il parut fort aise.

Avant de s'endormir, elle entendit le souffle puissant de la vigoureuse bête, qui s'interrompait au moindre bruit pour dresser l'oreille : c'était un protecteur !

Telle était la détresse de cœur de la pauvre enfant que, lorsqu'en ouvrant les yeux au matin,

elle vit le bon danois qui épiait son réveil, les deux pattes en arrêt sur le chevet du lit, elle eut un sentiment de reconnaissance pour l'ami qui se donnait à elle.

Depuis ce jour, Giselle n'eut plus peur dans sa chambre si mal avoisinée ; elle avait maintenant un garde du corps, qui jouissait d'ailleurs dans la maison d'un grand crédit, en qualité de favori de Son Excellence.

Heinrich apprit un jour, par hasard, que son chien ne couchait plus dans le vestibule, ainsi qu'il en avait l'habitude.

— Je ne veux pas que Troll sorte de la maison, et qu'il aille au chevet avec les autres ; tu m'entends, Fritz, dit-il au soldat, qui se tenait toujours immobile dans l'antichambre, comme s'il faisait sa faction.

— Mon colonel, à moins de le tenir à l'attache, on ne peut pas l'empêcher, le soir venu, de suivre la Française.

— De qui parles-tu ? demanda M. de Kastow d'un ton sévère.

— Pardon, mon colonel, cela ne m'arrivera plus, c'est que je n'aime pas plus les Françaises que les Français.

— Eh bien celle-là, que tu l'aimes ou non, je t'engage à la respecter, et à la servir de ton mieux.

— Il faut bien croire que le colonel a raison,

tion la proposition de M. Barodet, ayant pour but de n'accorder la décoration que pour faits militaires.

Le *Globe* de Londres croit savoir qu'un accord secret existe entre l'Allemagne et l'Espagne, suivant lequel, en cas de guerre européenne, l'Allemagne s'engagerait à ne pas entraver l'occupation d'une partie du territoire marocain par l'Espagne, qui ferait ainsi échec à la France dans l'Afrique septentrionale.

M. LE MAIRE MARI DE M^{me} L'INSTITUTRICE

On nous signale, dans ce même département de Saône-et-Loire, une commune où, par suite de situations dont nous n'avons pas à nous occuper, le maire a dû épouser l'institutrice; il l'a fait fort civilement. En bon époux, intéressé à la prospérité de son ménage, quant à présent obligatoire, ledit maire ne manque pas de solliciter du Conseil municipal tous les avantages possibles en faveur de « Madame l'institutrice, » et sa voix vient toujours appuyer dans le vote les demandes de gratification qu'il a présentées. Récemment, il a obtenu un crédit pour l'achat d'un jardin potager, qui ne sera pas sans ajouter aux charmes de son pot au feu.

Les habitants s'indignent de cette situation, qui est assurément fort abusive. Ils l'ont inutilement dénoncée au préfet de Saône-et-Loire, qui, ayant, en pleine connaissance de cause, nommé à l'emploi qu'elle occupe actuellement l'institutrice dont s'agit, ne semble nullement disposé à la déplacer. Ils voudraient au moins faire prononcer la nullité des délibérations auxquelles le maire a pris part et dans lesquelles il avait un intérêt si évident. On leur a répondu, et justement d'ailleurs, que la jurisprudence du conseil d'Etat s'y opposait, le maire n'étant à aucun titre un agent salarié de la commune.

Ces bonnes gens ont un moyen plus certain de faire cesser une situation scandaleuse : c'est, aux élections municipales du mois de mai prochain, de ne point réélire leur maire, et de l'envoyer planter ses choux.

AFFAIRE WILSON

Audience du samedi 18 février

M. Belloc déclare que Ribaudeau lui a promis de le faire décorer par M. Wilson moyennant 50,000 fr.

Ribaudeau proteste vivement.

Cependant M. Belloc déclare n'avoir jamais vu Wilson.

Le substitut, interrompant, dit que cela était inutile, puisque Ribaudeau était l'agent de Wilson.

M^e Lenté proteste et ajoute : « Nous constaterons cela. »

L'huissier appelle M. Legrand. (Mouvement d'attention.)

Le président commence par lui faire remarquer les divergences de ses déclarations devant M. Dulac, commissaire de police.

pensait Fritz en s'en allant. Ces bêtes ont tant d'instinct ! Et puisque Troll s'est attaché à elle, c'est qu'elle en vaut la peine.

A partir de ce jour, chaque fois que Giselle rencontrait Fritz dans les cours ou dans les corridors de l'hôtel, il se mettait au port d'arme, et la saluait avec autant de respect qu'il en aurait témoigné à un feld-maréchal.

Un matin, de bonne heure, il frappa discrètement à la porte de la jeune fille, et, sans parler, tout rouge et hors d'haleine, comme s'il avait monté l'escalier en courant, il lui tendit une lettre.

Ce n'était pas de Raoul, hélas ! mais de la bonne M^{lle} Hamon, qui avait émigré en Angleterre avec tous les siens.

« Je n'ai plus guère le cœur aux chapeaux, écrivait-elle, mais il faut bien y avoir encore la main pour faire vivre tout mon petit monde. J'ai trouvé une position très lucrative, dans une grande maison de modes anglaise, et avec cela nous pourrions attendre des jours meilleurs. Ma nièce va mieux. Toutes mes préoccupations sont pour vous, maintenant, un pauvre enfant. »

(A suivre.)

M. Legrand répond que M. Dulac a cherché à l'influencer; la vérité est que jamais M^{me} Ratozzi ne s'est occupée de lui.

Le président dit : Nous entendons M. Dulac, et le procureur de la République aura à voir si vos déclarations ne sont pas mensongères. (Mouvement.)

M. Legrand répond qu'il est fournisseur des ministères de la guerre et de la marine, c'est à ce titre que le général Boulanger a écrit au ministre pour le recommander. M. Legrand nie avoir été conduit chez M. Wilson par M^{me} Ratozzi.

M. Wilson affirme de nouveau que M^{me} Ratozzi n'a pas amené M. Legrand chez lui.

Répondant à une question du président, M. Legrand déclare qu'on ne lui a jamais demandé de signer 100,000 fr. pour être décoré. (Marques d'étonnement dans l'auditoire.)

LE KRONPRINZ N'ABDIQUERA PAS

On raconte dans les cercles diplomatiques de Vienne qu'une scène violente a eu lieu récemment à San-Remo.

Des instances, comme il en avait déjà été fait, ont été renouvelées auprès du prince pour le décider à renoncer à ses droits à la couronne.

On lui a représenté que l'état de sa santé exigerait longtemps encore son éloignement de Berlin; que l'empereur, dont la faiblesse augmente à chaque heure, peut disparaître subitement et que, dans la situation actuelle de l'Europe, il importe que le gouvernement de l'Allemagne soit dans une main ferme, sûre et présente.

La princesse impériale n'a pu contenir l'indignation que lui causait le renouvellement de ces tentatives qu'elle a qualifiées d'odieuses, et elle s'est exprimée sur le compte de ceux qui les inspirent en termes qui laissent deviner en quel sens s'exercerait son influence si le kronprinz devait régner.

Quant au prince, plus calme, il s'est contenté de répondre :

« Je n'abdiquerai pas, parce que je n'en ai pas le droit. La situation de l'Europe et celle de l'Allemagne ne serait pas rendue pire par mon avènement, bien au contraire, et on le sait à Berlin. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 février.

Nous constatons la fermeté de nos fonds d'Etat, spécialement de notre 3 0/0 qui se traite à 82 fr.; le 4 1/2 0/0 suit la même progression à 106.75.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,375. Les obligations foncières et communales des diverses séries conservent un bon courant d'affaires.

La Société Générale se traite à 432.50 avec tendances meilleures.

Les Dépôts et Comptes Courants sont à 600.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs nets d'impôts. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026, en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont l'objet de demandes suivies.

L'action de Panama a repris un peu de vigueur et clôture à 262.50. Nous rappelons que l'assemblée générale des actionnaires est fixée au 1^{er} mars prochain.

La Transatlantique fait 517.50.

Le Comptoir d'Escompte est à 1,045.

Nos chemins de fer sont fermes.

NOUVELLES MILITAIRES

APPEL DES AUXILIAIRES TÉLÉGRAPHISTES

Chaque année, les soldats télégraphistes sont appelés à prendre part à une période d'instruction dans l'une des trois Ecoles régionales de télégraphie militaire, Versailles, Lunéville et Lyon. La section technique s'est occupée ces jours derniers de répartir tous les corps de cavalerie entre ces trois centres d'instruction et de déterminer le nombre des séries à envoyer dans chacun d'eux, ainsi que les époques auxquelles devront s'accomplir ces différents stages.

Il résulte de ce travail d'ensemble que les auxiliaires télégraphistes des classes de 1876 et 1877, arrivés à leur deuxième période d'instruction, et qui sont affectés au service du territoire et des frontières, accompliront cette période du 9 au 24 avril prochain et recevront une convocation individuelle.

Des ordres seront ultérieurement donnés pour les dates et lieu de convocation des

anciens auxiliaires de ces mêmes classes affectés aux sections actives et des nouveaux auxiliaires à désigner.

L'ECOLE DE GUERRE

Il est décidé, en principe, que la limite d'âge pour l'admission à l'Ecole supérieure de guerre serait reculée de 32 à 36 ans.

On nous demande, à ce sujet, dit la *France militaire*, s'il ne conviendrait pas de compléter cette mesure, en ajournant, cette année, de deux à trois mois l'époque des épreuves d'admission, pour permettre aux officiers retardataires d'achever de se préparer.

A PROPOS DE BOTTES

Il paraît que l'on vient d'adopter un nouveau modèle de bottes pour les officiers. La tige, en *vache vernie*, monterait jusqu'au-dessous du milieu de la rotule.

L'avant-pied serait en veau ciré. Le talon, d'une hauteur de 20^{mm}, serait entièrement droit. Plus de taquet; par suite, l'éperon est placé à hauteur du contrefort, ce qui constitue une amélioration notable.

Un modèle de bottes de campagne, dont il serait fait usage dans les routes et les manœuvres, est actuellement à l'étude.

Ces bottes en cuir quadrillé, préparé au gras, seraient un peu moins montantes que les bottes de grande tenue. La semelle, plus forte, et le talon un peu plus haut, rendraient cette chaussure plus commode pour la marche à pied.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMITÉ CONSERVATEUR

En vue de l'élection législative, un bureau électoral est installé à Saumur, rue de la Comédie, 23, au 1^{er}.

Il est ouvert de 9 heures à 11 heures du matin et de 4 heures à 6 heures du soir.

La température a baissé de nouveau. Ce matin, le thermomètre est descendu à 3 degrés au-dessous de zéro.

Le baromètre se tient depuis hier très bas, à 740^{mm} (grande pluie). Le vent souffle du nord-est.

UN CANDIDAT... ÉTRANGER

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Comme le dit gaiement le *Patriote*, les républicains de Maine-et-Loire ont échappé au danger d'une candidature *postiche*. Ils avaient pensé à M. Maillé, à M. Bessonnet, à M. Combiat, à M. Boulanger (pas le général), à d'autres encore; mais tout cela c'était *postiche*. Enfin ils ont trouvé (ou on a trouvé pour eux) un candidat *réel*. C'est peut-être ce qui explique l'immense quantité d'adresses qu'on écrivait ces jours-ci à la Préfecture.

« Ce candidat providentiel s'appelle Robert David, se disant d'Angers, mais originaire de Paris, et n'ayant jamais habité ni Angers, ni le département de Maine-et-Loire. »

Sous ce titre : LA VICTIME, le *Petit Courrier* dit de son côté :

« Les républicains ont enfin mis la main sur un candidat à opposer au général Lacretelle.

« La victime s'appelle Robert David (d'Angers) — et de Paris.

« N'ayant pu trouver en Anjou — et pour cause — un sujet sur lequel ils pussent opérer et faire l'épreuve douloureuse de la concentration, les républicains sont allés chercher fort loin un inconnu — illustre.

« M. Robert David (d'Angers), — qui est de Paris — adresse à ses concitoyens une circulaire qui n'a pas dû lui donner beaucoup de mal à entasser.

« Elle se résume en deux points.

« Dans le premier, il expose qu'il est le fils de son père — ce qui est très glorieux, mais, à défaut d'autres titres, tout à fait indifférent aux électeurs.

« Dans le second, il annonce, avec une ingénuité touchante, qu'il veut l'union de tous les républicains, ce qui démontre péremptoirement qu'il ne connaît pas le pays.

« Il ajoute, enfin, qu'il veut « voir la République grande et plus forte encore ! »

« Quant au surplus, quant à ce qu'il se-

rait intéressant de connaître, c'est-à-dire ses idées, ses principes, sa politique et sa république, M. David (d'Angers) — qui est de Paris — n'en souffle pas mot.

« Quand il se sera donné la peine de les exposer, nous pourrions nous donner celles de les discuter. Jusque-là, M. Robert David (d'Angers) — qui est de Paris — voudra bien nous permettre de ne pas prendre sa candidature au sérieux. »

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Nous sommes à même de donner dès aujourd'hui le nom des principaux artistes qui vont interpréter sur notre scène *L'Affaire Clémenceau*, d'Alexandre Dumas fils et Armand Dartois, le succès retentissant du théâtre du Vaudeville.

C'est à M. Rameau, de l'Odéon, le Pierre Séverac de la *Comtesse Sarah*, le Robert Burel de *Martyre*, qu'a été confié le rôle de Pierre Clémenceau. M^{me} Marie Grandet, du Gymnase, qui a créé *Georgette* et *Francillon* dans la tournée de M. F. Achard, remplira le rôle de la comtesse Dobronowska.

Une jeune débutante, M^{lle} Dargès, a eu le bonheur, après une brillante audition, d'être choisie par l'auteur pour le rôle si important d'Iza.

M. Achard, désirant apporter tous ses soins à cette grande œuvre, et voulant être certain qu'aucune défaillance ne se produirait pendant la tournée, a confié le rôle si sympathique de Constantin, qui lui était destiné, à M. Ch. Pascal, du Gymnase, ce qui lui permet de conduire la troupe et de surveiller l'interprétation de l'œuvre.

La représentation de *L'Affaire Clémenceau* au théâtre de Saumur est fixée à jeudi prochain 23 février.

CHEMELLIER. — M. Gaudin, maire révoqué de la commune de Chemellier (il avait, a-t-on prétendu, refusé son concours aux agents des contributions indirectes) vient d'être réélu maire par le Conseil municipal, bien que la révocation l'ait rendu inéligible pendant un an.

Le Conseil municipal a été dissous par arrêté du 14 février. Une délégation sera imposée à la commune.

Et après? Le même Conseil municipal sera réélu à son tour, et il élira pour la troisième fois M. Gaudin, maire.

Vive la liberté municipale !

EXPLOIT HIPPIQUE

On lit dans la *France militaire* :

« Un de nos officiers supérieurs les plus distingués, M. de Bellegarde, lieutenant-colonel au 7^e chasseurs, a fait, à la suite d'un pari, accomplir, mercredi, à un de ses chevaux pur sang, un véritable tour de force.

« M. de Bellegarde a effectué le trajet de Moulins à Saincaize, aller et retour, cent kilomètres, en sept heures et quelques minutes.

« Le voyage accompli, M. de Bellegarde n'éprouvait aucune fatigue et semblait tout prêt à recommencer. »

LA NEIGE DANS LA RÉGION

Samedi, la Compagnie de l'Ouest communiquait aux journaux d'Angers, du Mans, de Rennes, etc., la note suivante :

« La voie ferrée est momentanément interceptée entre Chartres et Courville, par les neiges tombées la nuit dernière.

« Par suite, les trains de voyageurs, de la ligne de Paris au Mans, éprouvent, de ce chef, des retards importants. »

« A la gare du Mans, un rédacteur de l'*Avenir de la Sarthe* a recueilli les renseignements suivants :

« Il y avait, nous a-t-on dit, environ 1^m50 de neige, entre la gare de Chartres et la station de Courville.

« Le train de Paris, qui devait arriver au Mans samedi matin à cinq heures, celui qui devait arriver à midi, et enfin celui qui devait arriver à trois heures 8 minutes de l'après-midi, sont restés en détresse toute la journée, entre les deux stations indiquées plus haut.

« On a fait de ces trois trains un seul convoi qui est arrivé à la gare du Mans à cinq heures du soir. »

D'autre part, le même journal a reçu de son correspondant spécial, à Chartres, la dépêche suivante :

Chartres, 18 février, 11 h. 15 m. soir.
 La ligne est barrée par la neige entre Courville et Saint-Lupercé.
 60 hommes du 102^e de ligne sont partis d'ici à 10 heures et demie par le train de secours. Ils travaillent encore à déblayer la tranchée.
 Treize trains sont en détresse à Courville. Un seul train du Mans est arrivé à Chartres — vers 5 heures, ce soir.
 Le courrier de Paris n'a pu être distribué samedi, au Mans, que vers six heures et demie du soir, et à Saumur hier matin seulement.
 Les correspondances de la Sarthe, du Loir-et-Cher, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure, signalent également d'abondantes chutes de neige, qui durent depuis jeudi soir.
 A Bordeaux, hier dimanche, la circulation des tramways a été interrompue.

Le monument commémoratif de la Défense nationale

Le général de division Jeanningros, président, et les Membres du Conseil d'administration du Monument de la Défense nationale, nous prient d'insérer l'article suivant :

L'idée, éminemment patriotique, d'élever par souscription publique un monument à la Défense nationale, ne pouvait que rencontrer le plus chaleureux enthousiasme dans tous les cœurs français. Partout l'émulation est grande et cette belle œuvre reçoit, chaque jour, les témoignages de la plus vive sympathie.

De nombreuses municipalités, par suite du nouvel et pressant appel du général de division Jeanningros, président, ont tenu à honneur de voter des subventions, et parmi celles déjà parvenues au Comité, citons aujourd'hui seulement :

- Annois (Aisne), 25 fr. — Aubais (Gard), 25 fr.
- Angerville (Seine-et-Oise), 20 fr. — Bar-le-Duc (Meuse), 50 fr. — Bourg-Saint-Léonard (Orne), 71 fr. — Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), 20 fr. — Corné (Maine-et-Loire), 100 fr. — Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne), 83 fr. 60. — Ecouis (Eure), 20 fr. — Guignes (Pas-de-Calais), 50 fr. — La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), 50 fr. — Le Vésinet (Seine-et-Oise), 38 fr. — Mamecy (Seine-et-Marne), 25 fr. — Milly (Seine-et-Oise), 25 fr. — Montilliers (Maine-et-Loire), 6 fr. — Montlieu (Aude), 83 fr. 95. — Moret (Seine-et-Marne), 25 fr. — Nantes (Loire-Inférieure), 100 fr. — Roscoff (Finistère), 20 fr. — Saint-Etienne-de-Rouvray (Seine-Inférieure), 50 fr. — Segré (Maine-et-Loire), 20 fr. — Saint-Léger (Calvados), 25 fr. — Etampes (Seine-et-Oise), 50 fr. — Miramas (Bouches-du-Rhône), 25 fr. — Saint-Fayre (Creuse), 10 fr. — Sotteville (Seine-Inférieure), 50 fr. — Saint-Maixent (Deux-Sèvres), 50 fr. — Channay (Indre-et-Loire), 20 fr. — Villebernier (Maine-et-Loire), 80 fr.

Cet exemple sera certainement suivi dans toute la France et l'Algérie, par les conseils municipaux et la population, qui n'ont pas encore souscrit à cette œuvre nationale.

Citons aussi les officiers et militaires du 31^e régiment territorial, à Alençon (Orne), qui ont souscrit une somme de 423 fr. 95 c. pour contribuer à l'érection du monument destiné à perpétuer et glorifier la mémoire des soldats et marins morts pour la patrie.

Des listes pour les souscriptions, expédiées par le Comité, sont mises à la disposition du public, dans toutes les mairies du département.

Adresser les souscriptions au siège du Comité, 242, boulevard Voltaire, à Paris.

M^r Fréppel, évêque d'Angers, vient d'adresser à M. Emile Castellar, ancien président de la République espagnole, une lettre dans laquelle il lui exprime « toute la satisfaction qu'il a éprouvée en lisant le discours où il a si éloquemment démontré que la restitution par l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine à la France serait le gage de la paix générale pour l'Europe ».

POITIERS.

Les ouvriers sans travail. — Treize conseillers municipaux s'étant rendus jeudi soir à l'Hôtel de Ville, le Conseil a pu s'occuper de la situation faite par le chômage aux ouvriers de notre ville.

M. le Maire a d'abord rendu compte des démarches faites auprès de lui par la députation des ouvriers licenciés et donné le détail des sommes déjà dépensées qui s'élèvent à 27,700 francs.

Puis, il a proposé le vote d'une somme de 4,300 fr. qui permettrait d'occuper une équipe de 200 ouvriers jusqu'au 3 mars, époque à laquelle les travaux des eaux de Fleury reprendront. Cependant M. le Maire fait quelques réserves.

Comme, dit-il, certains actes d'insubordination se sont produits parmi des ouvriers de *malgagne*, le directeur des travaux de la ville sera invité à composer ses équipes de pères de famille et d'ouvriers ayant réellement envie de travailler. De plus, cet agent devra veiller à ce que l'argent dépensé produise une somme de travail équivalente aux sacrifices que s'impose la ville.

M. Brix-Bruère a ensuite demandé la parole et propose de payer les ouvriers moitié en argent et moitié en *bons de pain*.

Cette proposition, blessante pour la classe ouvrière, a soulevé dans l'auditoire et dans le Conseil de vives protestations.

(Journal de la Vienne.)

LES TRAPPISTES AU CANADA.

Les Pères Trappistes de l'Abbaye de Belfontaine, près Cholet, ont fondé, il y a quelques années, une communauté de leur ordre au Canada, Notre-Dame du Lac, près Montréal; les Missions catholiques signalent les progrès constants et rapides de ces religieux :

« Placés dans un sol moitié en forêts, moitié en bois ruinés ou mal défrichés, les Trappistes ont mis en culture depuis six ans environ 600 acres. Cette année, ils avaient à faucher, en dehors des pâturages, plus de 200 acres de superbes prairies. On hiverne actuellement 75 bêtes à cornes et 40 chevaux. La berrerie, montée avec des écumeuses Laval, a fabriqué jusqu'à 200 livres de beurre par jour. Enfin, on ne fait que leur rendre strictement la justice qui leur est due en affirmant qu'ils sont devenus une source de richesse pour le pays, et que leur exemple est de plus en plus suivi.

Le monastère des Trappistes canadiens a reçu, il y a quelques mois, la visite officielle de dix députés de la province de Québec, lesquels sont partis enchantés de ce qu'ils avaient vu.

En même temps que le progrès matériel, le personnel va aussi croissant graduellement et la communauté se compose de vingt-huit religieux, dont la moitié au moins sont Canadiens. »

Publications de mariage.

Alphonse Chatelain, tapissier, de Doué, et Céline-Marie Bichon, couturière, de Saumur.

Emile Gautier, tailleur de pierre, et Philomène Morton, domestique, tous deux de Saumur.

Bibliographie.

Les élections et les représentants de Maine-et-Loire depuis 1789 (1)

M. Guillaume Bodinier, conseiller général, secrétaire général de la Société d'agriculture, sciences et arts, vient de publier, sous ce titre, un volume dont l'énoncé seul suffit à caractériser l'importance.

Ce travail, fait avec des documents authentiques, arrive à son heure, et présente un intérêt d'autant plus grand qu'il permet d'établir des comparaisons utiles entre les différentes manifestations du suffrage universel ou du suffrage restreint qui se sont succédé dans notre département depuis la Révolution.

M. Bodinier passe en revue, avec chiffres à l'appui, les élections diverses qui ont eu lieu en Maine-et-Loire depuis la Révolution, le premier Empire, les deux Restaurations, la Monarchie de Juillet, le second Empire et la troisième République.

Un appendice relate les votes populaires et plébiscitaires.

Enfin une table alphabétique mentionne les noms des hommes qui ont joué un rôle politique dans notre département.

L'ouvrage de M. Bodinier présente donc un intérêt documentaire et historique incontestable, il facilite les recherches et a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

LES PREMIERS EXPLORATEURS FRANÇAIS DU SOUDAN ÉQUATORIAL : ALEXANDRE VAUDEY, AMBROISE ET JULES PONCET. — PAR CHARLES BUET. — Joli volume in-12. — Prix : 3 fr. 50.

(1) Angers, 1888. Chez Germain et Grassin, rue Saint-Laud.

— Editeurs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Les événements dont l'Égypte est le théâtre depuis 1882; les expéditions entreprises par les Italiens en Abyssinie; la canalisation de l'isthme de Suez; la curiosité générale qui se porte vers les régions encore inexplorées de l'Afrique, donnent une grande actualité au nouveau livre de M. Charles Buet : LES PREMIERS EXPLORATEURS FRANÇAIS DU SOUDAN ÉQUATORIAL. Il s'agit du consul Alexandre Vaudey, d'Ambroise et Jules Poncet, oncle et beaux-frères de M. Charles Buet, qui a trouvé dans leurs papiers et documents, dans des souvenirs de famille, dans une étude très précise des nouvelles découvertes africaines, de la politique européenne et musulmane en Égypte, les éléments d'un livre extrêmement intéressant.

Il l'a enrichi de rapports, jusqu'ici inédits, adressés par Jules Poncet au Khédive, par Vaudey à lord Palmerston, de récits de chasses à l'éléphant, au rhinocéros et au buffle, qui lui donnent, outre la valeur d'une étude de politique civilisatrice, l'attrait le plus pittoresque. On l'on serait fort trompé, ou le livre de M. Charles Buet sera l'un des grands succès de l'année, parmi ceux qui s'occupent de voyages et d'explorations lointaines. On le trouve chez les principaux libraires. On peut également se le procurer en envoyant trois francs cinquante aux éditeurs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, à Paris.

FAITS DIVERS

Le Journal de la Meurthe et des Vosges rapporte que ces jours derniers une querelle qui a failli avoir de graves conséquences s'est produite au bal de M. Thincelin, à Chanteheux.

Les jeunes filles ayant refusé de danser avec des Allemands qui s'étaient introduits parmi les jeunes gens de Chanteheux, les Allemands en question ne tardèrent pas à faire du tapage.

Le garde-champêtre, impuissant à les expulser, appela à son aide des sous-officiers d'artillerie, qui dansaient également.

Les sous-officiers accoururent à son secours; mais, sous le nombre des perturbateurs, ils eurent le dessous et deux des Allemands les frappèrent à coups de couteau.

Les blessures ne sont heureusement pas très graves.

L'un des sous-officiers porte une entaille au-dessus de l'arcade sourcilière droite.

Les jeunes gens de Chanteheux se décidèrent à prêter main forte à l'autorité et, à la suite d'une confusion indescriptible où les horions pleuvaient, les Allemands ont fini par être mis à la porte.

Deux couteaux ont été retrouvés. La gendarmerie recherche les meurtriers.

LES TRIBULATIONS D'UN GAGNANT

On lit dans l'Indépendant de Montargis :

« M. Péricouche, l'heureux ouvrier de l'usine de Langlée, qui a gagné la semaine dernière le gros lot de 500,000 fr. de la Loterie de Nice, a eu depuis huit jours toutes sortes de tribulations.

D'abord, les journaux de Paris ont annoncé que deux autres personnes prétendaient avoir gagné le gros lot au lieu et place de M. Péricouche; on a parlé d'un garçon coiffeur travaillant à Paris, rue Vignon; puis d'un mécanicien de la compagnie P.-L.-M. nommé Rochegude, domicilié à Firminy ou Annonay. Renseignements pris, ces deux personnages n'auraient bien gagné un gros lot, mais ce ne serait pas celui de 500,000 fr. M. Péricouche serait donc bien et dûment le seul gagnant du véritable gros lot.

D'autre part, M. Péricouche reçoit tous les jours, paraît-il, des monceaux de lettres de braves gens qui lui offrent de lui emprunter de l'argent; il en aurait reçu cette semaine deux cent cinquante. Il y a, en outre, des demoiselles qui voudraient se marier de suite avec son fils; or, on nous assure que le fils aîné de M. Péricouche ne peut pas se marier en ce moment; il a tiré au sort, dit-on, lundi dernier, à Montargis, et il a amené le numéro 4.

Il y a aussi des jeunes gens qui veulent se marier avec ses filles; car M. Péricouche a trois enfants; mais le mariage de ces jeunes filles n'est guère possible, car elles n'ont pas encore dix ans. Toutes ces démarches font que M. Péricouche est, en somme, très ennuyé. Il a songé un moment à partir pour l'Amérique.

Toutes réflexions faites, il s'est décidé à rester en France; il a l'intention de se fixer à Châlette et d'y jouir paisiblement de la fortune que le dieu Hasard vient de mettre entre ses mains. »

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 20 février, 1 h. 26, soir.

La commission des douanes termine aujourd'hui l'examen des nouveaux tarifs franco-italiens. Le rapport va être déposé d'urgence, afin que la Chambre et le Sénat aient le temps de voter avant le 4^e mars. La commission maintient la plupart de ses majorations contre l'avis du gouvernement.

La commission sénatoriale examine aujourd'hui la proposition Bozérian.

Le ministre de l'intérieur fait connaître que le gouvernement repousse le rétablissement des délits d'opinion.

ELECTION DU MAIRE DE SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT.

Voteants.....	44
M. de Lavallette, élu.....	12 voix
M. Grobois.....	4 —
M. Poitou.....	4 —
Nomination d'un adjoint :	
M. Grosbois, élu.....	13 voix
M. Poitou.....	4 —

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 février 1888.

Versements de 108 déposants (20 nouveaux), 37,763 fr.

Remboursements, 27,093 fr. 16.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

EPICERIE CENTRALE

Maison GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Cafés supérieurs

NOUVEAUX MÉLANGES faits avec les sortes les plus estimées.

1 ^{re} qualité,	le 1/2 kilog.	2 f. 50
Mélange extra,	le 1/2 kilog.	2 80
Mélange exquis, sorte supérieure,	le 1/2 kilog.	3 »

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures, Baux-Fortes, Gravures en Couleur, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CHERCHEUR DE TRAVAIL FRANÇAIS D'ACQUITTATION. ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LISEZ LE TRIBOULET

EAU GORLIER

Pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la peau, qu'elle parfume et adoucit sans le gratter; fait disparaître les taches, rides et irrégularités. 2^e 50 la Flacon et 1^{re} 50 la 1/2 Flacon

Dépôt général : Pharmacie ROUSSEL, à SAUMUR, ET CHEZ TOUTES LES BONNES COIFFEURS ET PARFUMIERS

A Saumur : MACHET, 1, rue d'Orléans.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 108, RUE RICHELIEU, PARIS

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 20 Février 1888,

BOCCACE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Henri Chivot et Alfred Duru, musique de Franz de Suppé.

Distribution : Le jardinier Pandolfo, M. Sabin; le prince Orlando, M. Stéphane; le barbier Quiquibio, M. Allain; le tonnelier Tromboli, M. Boussa; Lelio, M. Drouville; Boccace, M^{lle} Doux; Frisca, M^{lle} Carré; Béatrice, M^{lle} Fincken; Peronnelle, M^{lle} Lelong; Zanetta, M^{lle} Molivier.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. **BENARDEAU**, notaire à Vernouil.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LA FERME

DE LA

GILBARDAIS

Située commune de Longué, et, par extension, commune de Vivy,

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres, prés et bois taillis, d'une contenance totale de 9 hectares environ, exploitée par le sieur GIBARD-GAUCAIN.

S'adresser, pour visiter ces biens, au fermier, et, pour traiter, à M. **BENARDEAU**, notaire à Vernouil. (96)

Etude de M. **LE BARON**, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

LA

METAIRIE DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. **TAVEAU**, Nicolas, expert-géomètre à Bagnaux.

Etude de M. **AUBOYER**, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE

MAISON

AVEC CAVE ET JARDIN

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 7.

S'adresser à M. **AUBOYER**, notaire.

A VENDRE

Une belle **JUMENT** normande, 11 ans, baie-brune, garantie de tous vices.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE

MAISON BOURGEOISE

Située au Pont-Fouchard,

Comprenant : salle à manger, cuisine, chambres à coucher, écurie, remise, caves voûtées, jardin bien planté, avec bassin.

S'adresser à M. **GIRARD**, expert, rue Dacier, 28. (48)

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haflner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

Un Matériel de Brasseur

TOUT INSTALLÉ

Ensemble : environ 7,000 bouteilles vides, clientèle, droit au bail, etc..

Situé à Doué-la-Fontaine.

S'adresser à M. **DOUSSAIN**, syndic de faillite, à Saumur. (107)

A CÉDER PRÉSENTEMENT

POUR CAUSE DE DÉPART

CAFÉ - RESTAURANT

Du Champ-de-Foire.

Rue Verte, n° 8, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. **RAYMOND GIRARD**, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889.

MAISON

Située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 20,

Occupée par M. **CLOSTER**, pharmacien.

S'adresser, pour visiter, à M. **CLOSTER**, et, pour traiter, à M. **GIRARD**, rue Dacier, 24, ou à M. **AUBOYER**, notaire. (78)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

VICHY

Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. - Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. - Bourbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Offres et Demandes

ON DEMANDE à prendre un petit magasin ou un café achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

UN beau lit de milieu, en chêne sculpté, avec son sommier, le tout presque neuf, 220 francs.

S'adresser au bureau du journal.

Une JEUNE DAME demande une place dans un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti à L'ÉPICERIE PARISIENNE.

Saumur, imp. P. **GODET**.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM. **WICKHAM** Frères, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{rs} **V. Lardeux**, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste. s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

LESSIVE - IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. **GONDRAND**, et principaux épiciers.

Vente en gros : **JOUTEAU** et **CAMUS**, Poitiers. (287)

L'EAU DE SUEZ est le SEUL et UNIQUE Dentifrice qui SUPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les MAUX DE DENTS ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION ET L'AURIFICATION

DEPOTS : Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. - Brochure explicative envoyée franco sur demande. - Adresse de M. **SUEZ**, 9, Rue Troncy (Père Nonceau), PARIS

VOLUME DE 1887

10 fr. le volume broché
11 fr. 50 le volume cartonné

Nota. - Par la poste, 1 fr. 50 en sus des prix ci-dessus.

MAGASIN PITTORESQUE

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois

Rédacteur en chef : M. **ÉDOUARD CHARTON**

BUREAUX : 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, A PARIS

ABONNEMENTS POUR 1888

10 fr. pour Paris.
12 fr. Départements.
13 fr. Union postale.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (ori.)	2 03	6 33	»	»	1 38	4 16	8 34
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé s.-Cyr	»	7 17	8 53	11 00	»	4 40	8 56
Montreuil (a)	»	7 31	9 09	11 15	»	4 55	9 08
— (dép.)	»	7 34	9 13	11 24	»	4 59	9 11
Thouars	»	7 53	9 31	11 57	»	5 27	9 38
Loudun	»	8 10	9 48	12 12	»	5 52	9 52
Poitiers	»	8 33	10 11	12 33	»	6 12	10 12

SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ

STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (ori.)	»	4 16	»	8 34
Saumur (état)	8 31	4 13	»	8 30
Nantilly	8 37	4 26	»	8 43
Montreuil (a)	9 19	4 55	»	9 08
— (dép.)	9 29	5 05	»	9 20
le Vaudelay	9 40	5 11	»	9 31
Baugé	9 50	5 20	»	9 42
Doué	9 57	5 27	»	9 51

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (ori.)	7 57	11 54	1 33	3 05	5 42	11 7
Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 58	5 09	7 45	12 31

SAUMUR - BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 00	Saumur	9 04	1 08	7 08

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 46	9 28	4 34	Chinon	7 43	4 33	8 58
Port-Boulet	8 40	12 28	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 22
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS - SAUMUR - TOURS

STATIONS	Direc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 29
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 49	6 13
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 59	6 22
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 48	7 59
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42

TOURS - SAUMUR - ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Direc. mixte soir
Tours	1 23	5 00	7 15	11 35	2 05	5 25
Langeais	2 13	5 43	8 00	12 13	2 49	6 08
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 43
Varennes	»	6 32	8 51	12 57	»	6 54
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 06
— (dép.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 12
St-Martin	»	7 06	9 26	1 25	»	7 25
St-Clément	»	7 13	9 33	1 31	»	7 32
Les Rosiers	»	7 21	9 41	1 38	3 45	7 39
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 48	3 52	7 48
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 39

SAUMUR - LA FLÈCHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Direc. mixte soir
Saumur	7 05	1 18	7 30	La Flèche	7 15	10 20
Vivry	7 21	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 46
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivry	8 28	12 17
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.